



Calcul congés emploi mi-temps

Par **wilowam**, le **30/03/2013** à **14:11**

Bonjour à tous,

Existe t'il dans les Côtes-d'Armor ou Bretagne, un organisme ou association pour comprendre le calcul des congés et autres.

Quand on est comme moi, qu'on n'a pas fait de hautes études, et qui essaye de comprendre un peu en consultant des livres achetés sur le sujet, pas facile.

Je m'explique, je travaille **35h** par semaines depuis le début de l'année dans deux services situés dans le même bâtiment, j'ai donc deux employeurs, deux patrons, et donc deux salaires. Je travaille depuis plusieurs années dans ces deux établissements, mais étais à **28h** avant.

Dans l'un je travaille **20h** par semaine et le reste dans l'autre.

[s]Mes horaires dans le premier sont [/s]:

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi de 9h à 12h et de 17h à 20h

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Donc à mi-temps, comment sont calculés les congés en comparaison de mes collègues à plein temps ? Et droit ?

Cherche aussi à comprendre ma fiche de paie, pas beaucoup de livres sur le sujet.

Merci d'avance à tous.

Par **P.M.**, le **30/03/2013** à **15:09**

Bonjour,

Il existe des organisations syndicales s'il n'y a pas de Représentants du personnel dans l'entreprise ou même l'Inspection du Travail qui pourraient vous aider à comprendre...

Mais, pour les congés payés c'est fort simple, à temps partiel ou à temps plein, vous acquérez le même nombre de jours et s'ils sont gérés en jours ouvrables, c'est 2,5 jours ouvrables par mois de travail, c'est au niveau de l'indemnisation que ça diffère et si vous avez toujours le

même salaire, c'est basé sur 10 % des salaires bruts de la période de référence d'acquisition qui va normalement du 1er juin au 31 mai de l'année suivante..

Par **wilowam**, le **01/04/2013** à **13:03**

Merci pour votre réponse, j'irais à l'Inspection du Travail...

Juste une dernière, quand je prends mes congés de grandes vacances (absent dans les deux services), les congés sont décomptés dans les deux services même si dans la semaine je ne suis pas dans l'un ?

[s]Exemple[s]: Si je suis absent une semaine, lundi, mardi et jeudi pour l'un des services, absent le mercredi et le vendredi dans l'autre. C'est 6 jours de congé, avec samedi ou pas, de décomptés dans les deux services ou bien 3 jours de décomptés pour un service et 3 dans l'autre de décomptés dans le solde de l'année ?

On m'avait dit, 30 jours en tout dans l'année en tout pour les deux services, sinon cela ferai 30 et 30, soit 60 jours de CP dans l'année.

Par **P.M.**, le **01/04/2013** à **18:09**

Bonjour,

Vous devriez être absent dans les deux services en même temps ce qui ferait de toute façon 6 jours ouvrables par semaine dans chacun d'eux car vous avez droit à 30 jours ouvrables par employeur, le décompte commençant le premier jour ouvré non travaillé pour se terminer le dernier jour ouvrable avant la reprise...